

On cherche une employée...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **31 (1943)**

Heft 644

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264922>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
6 mois 3.50
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne: 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

A relire pour le 1^{er} Août
La Suisse n'existe que
parce que les Suisses le
veulent; les Suisses ne le
voudront qu'autant qu'ils
auront intérêt à le vouloir;
ils n'auront intérêt à le
vouloir que par la liberté.
Eugène RAMBERT.

Vacances...

Comme chaque année, et pour des motifs essentiellement budgétaires, la publication de notre journal est suspendue durant tout un mois d'été. Ce numéro-ci est donc le dernier à paraître avant cette interruption qui portera sur tout le mois d'août.

Mais, certes, ce n'est pas le cœur léger comme autrefois, que nous disons à tous ceux qui nous lisent, lecteurs et lectrices d'abord, collaborateurs et collaboratrices ensuite, rédaction, administration, imprimerie et expédition au complet bien entendu: „Bonnes vacances!“. Car nous ne savons trop que les temps actuels ont fait disparaître l'un des éléments essentiels des vacances d'autrefois: la bienheureuse insouciance, et qu'il est impossible de jouir de celles-ci lorsque l'on a le cœur et l'âme en deuil pour toutes les misères qui pèsent sur notre pauvre humanité... Cependant, comme cette détente est indispensable à beaucoup et que nous ne pouvons pas oublier tous ceux dont l'activité professionnelle en dépend plus ou moins, nous souhaitons tout de même des vacances „aussi bonnes que possible“: à tous nos fidèles amis, et leur disant notre revoir en septembre.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Malgré cette suspension d'activité, notre Direction garde ses portes ouvertes pour recevoir toute annonce d'abonnement nouveau, toute demande de numéros spécimens, tout ordre de publicité. Avis à chacun.

Pourquoi les femmes travaillent-elles ?

Une enquête sur la situation économique de travailleuses baloises.

Si nous publions avec quelques détails les résultats d'une enquête menée par les institutrices baloises, c'est que ceux-ci sont pour nous des plus instructifs, et qu'ils corroborent ceux qui ont été obtenus par l'enquête des employées de bureau et des vendeuses de magasin de Zurich, enquête faite en 1940, dont nous avons parlé ici-même en son temps. Menée à la fin de 1941, l'enquête baloise garde toute son actualité, car la situation de ces femmes n'a guère changé depuis lors et nous verrons, à la fin de cette étude, les déductions qui s'imposent et les considérations qu'elle nous dicte.

Cette enquête a été décidée à l'occasion de diverses circonstances dont la plus importante était le désir de modifier les bases de la caisse de retraite. A cet effet, il était des plus utiles de connaître la situation économique dans laquelle vivaient les femmes fonctionnaires à Bâle-Ville. C'est ainsi que les sections baloises de l'Union suisse des institutrices, de l'Union des maîtresses de travaux à l'aiguille, des maîtresses ménagères et professionnelles, des maîtresses enfantines, et l'Association des travailleuses sociales, ont participé à l'élaboration de cette enquête, dont la partie qui traite des questions individuelles a retenu particulièrement notre attention. Nous passerons donc rapidement sur les conditions qui sont établies pour ces différentes catégories de fonctionnaires: conditions de formation professionnelle, d'études, d'engagement, de salaire, de travail, de charges à remplir, d'années de service, de pensions de retraite, d'assurances à payer, etc., toutes choses réglées successivement par des lois qui diffèrent selon les catégories.

Sur 417 questionnaires envoyés, 315 ont été dûment remplis et retournés, soit 75 %, résultat suffisant pour en tirer des conclusions.

(L'enquête de Zurich avait fourni le 60 % des réponses). 304 des employées sur 315 sont célibataires, 5 veuves, 2 divorcées et 2 mariées. Celles-ci, maîtresses de travaux à l'aiguille, ne fournissent qu'un nombre restreint d'heures de service.

Des conditions d'engagement fixées, il découle que les jeunes filles ayant terminé les études nécessaires et obtenu leur diplôme ne sont que très rarement engagées immédiatement. Cela dépend notamment de la branche qu'elles enseignent, des places disponibles, du nombre de candidates; en général la majorité d'entre elles n'est engagée pour une place stable qu'après cinq à quinze ans d'attente. Ces années sont souvent remplies par des engagements provisoires, des emplois privés, des séjours à l'étranger, mais pas toujours, et nous voyons par les réponses individuelles combien cette situation est pénible dans de nombreux cas. Voici ce que dit par exemple l'une des personnes enquêtées: « Mon engagement tardif (j'avais 36 ans), vu l'obligation de ma participation à la caisse pour veuves et orphelins et l'aide simultanée à apporter à ma famille, ne m'a pas permis jusqu'à maintenant de faire la moindre économie de quelque importance ».

Comme il faut 35 années de service pour avoir droit à la totalité de la pension, les femmes qui doivent se retirer à 60 ans ont encore moins de chance d'y parvenir que les hommes, qui ne prennent leur retraite qu'à 65 ans. Et pourtant, les années d'études et les dépenses qu'elles nécessitent sont les mêmes pour des deux sexes. La même injustice se retrouve dans la question des salaires. La loi sur les fonctionnaires ne prévoit pas de différence, mais pratiquement cette différence existe, parce que les femmes sont simplement placées dans une catégorie inférieure et touchent ainsi toujours moins que leurs collègues masculins pour le même travail.

69 seulement des fonctionnaires enquêtées ont leur ménage à elles. 27 d'entre elles assurent sans aide leurs travaux ménagers; 8 emploient une domestique à demeure, tandis que la plupart d'entre elles, soit 34, engagent une aide quelques heures par jour ou seulement une ou deux fois la semaine, pour les nettoyages. Quelques-unes seulement vivent dans un ménage étranger, soit 8 dans des homes, et 3 dans les maisons pour enfants où leurs fonctions les obligent à résider. Les autres, soit 235, vivent en ménage commun, dont 10 d'entre elles avec des collègues, et 221 avec des parents, le plus souvent avec père, mère, frères et sœurs. Les pensions payées aux parents varient beaucoup, mais presque toutes servent plus ou moins à l'entretien du ménage. 60 employées déclarent aider leur père et leur mère, 42 des frères et des sœurs, 17 viennent en aide à d'autres parents et 4 à des personnes étrangères. 25 d'entre elles entretiennent complètement les personnes qui vivent avec elles et les 85 autres entretiennent plus ou moins les personnes qui habitent avec elles. D'autres déclarent ne pas pouvoir établir de distinction, car elles donnent simplement toute leur paie pour leur entretien et celui des autres! 48 déclarent en outre fournir un appui à des parents qui ne vivent pas avec elles, père ou mère, frères ou sœurs; 75 autres portent aide à d'autres parents, tels que des neveux, etc. L'aide ainsi portée à leur famille par 135 personnes enquêtées représente le 42,9 % des réponses reçues.

(La fin en 3^{me} page) M. FOLLY.

Femmes constructeurs de bateaux

On est très satisfait en Angleterre du travail des femmes dans les chantiers maritimes. Une brochure illustrée, publiée par le Ministère du Travail, prouve qu'à l'exception d'un petit nombre de travaux demandant une compétence qui ne peut s'acquérir qu'après des années d'expérience, les femmes peuvent exécuter n'importe quel travail en rapport avec leur force physi-

Nous, femmes suisses, et le plan Beveridge...

...Car, certaines parmi nous ont organisé et écouté des conférences; elles ont lu et même publié des articles de journaux, et sitôt parues les premières publications du fameux «Plan», elles les ont achetées pour les étudier et en parler autour d'elles. N'est-ce pas là un effort suffisant direz-vous? Sans compter qu'ils sont nombreux tous ceux qui, comme encore l'autre jour, la Société suisse d'Utilité publique, déclarent, pour calmer l'admiration d'un certain public, que l'Angleterre est l'Angleterre et la Suisse la Suisse, et que ce qui peut convenir à l'une ne saurait s'appliquer à l'autre... Point ne serait donc besoin de nous préoccuper des possibilités d'application de ce «Plan» si...

— S'il ne contenait des dispositions toutes nouvelles, toutes spéciales pour nous, femmes, que ni l'Angleterre ni la Suisse, ni aucun autre pays au monde, croyons-nous, n'a jamais envisagées, et qui vont au-devant de nos plus ambitieux espoirs concernant la situation de la femme. Les lecteurs du Mouvement les connaissent par le résumé si clair de M. le professeur Milhaud publié dans notre avant-dernier numéro, et sur lequel nous ne revenons par conséquent pas aujourd'hui. Car ce sur quoi que nous voudrions insister spécialement ici auprès de nos concitoyennes, c'est que, dans toutes les critiques, dans tous les commentaires, favorables ou non, formulés chez nous sur le Plan Beveridge, l'on a presque toujours passé sous silence la situation faite par lui à la femme, et que jusqu'à

1 Si ce n'est pour signaler le chapitre *Le statut social de la femme mariée dans le Plan Beveridge* que, dans son beau volume tout récemment paru, et dont nous parlerons dès un prochain numéro, M. Milhaud consacre spécialement à cette question qui nous touche de si près.

présente et à notre connaissance du moins, aucune voix de femme ne s'est encore élevée pour poser cette question: Et nous...?

Et nous, qui muririons ainsi les garanties d'une sécurité sociale couvrant absolument tous les risques de la vie? et nous, qui posséderions ainsi des droits complètement égaux à ceux des hommes quant aux prestations de l'assurance sociale? et nous, dont l'importance vitale dans l'activité, non seulement du ménage, mais de toute la nation, serait ainsi justement mise en relief? nous laisserions ignorer volontairement ou non toutes ces possibilités? et nous ne réclamerions pas qu'il en soit tenu compte dans toutes les études à mener? Ne serait-ce pas de notre part une négligence et une nonchalance impardonnables?

Nous croyons savoir que cette question a été posée à l'une en tous cas de nos grandes Associations féministes nationales, et nous nous en réjouissons. Mais nous savons aussi par avance la réponse qui, hélas! nous sera faite et non sans raison: « Que pouvons-nous obtenir dans ce domaine comme dans d'autres de la part de nos autorités, nous qui ne votons pas?... »

— A moins que, retournant le problème, nous ne disions aux femmes, à toutes celles, — et c'est l'immense majorité — dont des mesures inspirées du Plan Beveridge transformerait du tout au tout l'existence, que sans ce malheureux bulletin de vote, nous sommes laisses à l'écart, désarmées, silencieuses, incapables de nous faire entendre pour obtenir, non pas même encore la solution du problème, mais tout au moins un examen des possibilités qu'il ouvre... A moins que leur disant, à cette foule de femmes, qu'en Grande-Bretagne, ce chapitre-là a paru tout naturel et tout simple, nous ne leur fassions comprendre la nécessité de se joindre enfin à cette question qui nous touche de si près.

E. Gd.

qu. 114 opérations rentrent dans cette catégorie. Les femmes travaillent comme électriciennes, peintres, manoeuvres chargés de l'entretien des outils, ouvrières préposées au travail des plaques de métal, à la soudure, et dans nombre d'autres métiers nécessaires à la construction d'un navire. L'expérience a prouvé qu'elles réussissent parfaitement, lorsqu'on prend soin de leur donner du travail adapté à leurs aptitudes et de leur faire subir un apprentissage approprié. Lorsqu'elles entrent dans la profession, elles ont tendance à penser qu'elles ne pourront pas acquérir la compétence nécessaire, mais, une fois mises à l'épreuve, il est rare qu'elles n'y parviennent pas.

On cherche une employée...

Des coupures de presse nous ont apporté l'écho de protestations formulées par des groupes divers contre une commune vaudoise, cherchant, pour occuper un poste dans un office de guerre, une employée — à noter le féminin — non astreinte à une obligation militaire. Or, à ce qu'il nous a paru, ce n'était pas contre le fait que cette commune voulait employer une femme que l'on s'élevait, mais bien contre celui qu'elle évinçait délibérément un ou une mobilisé... Ce qui est un changement et un progrès sur les

perpétuelles récriminations que nous entendons journellement contre les femmes « qui prennent la place des hommes... »

L'autorité compétente a remis brièvement les choses au point en publiant, notamment dans l'organe des Services complémentaires féminins, une note de laquelle il ressort que les autorités communales vadoises sont tenues d'organiser les offices d'économie de guerre de telle façon qu'ils puissent fonctionner, même en cas de mobilisation générale ou de guerre. Ce qui coupe court à toute polémique, innocente la commune en question — et pour nous jette un jour nouveau sur la place tenue maintenant par des femmes dans la vie civile comme dans la vie militaire. Petit fait donc, mais qui peut signifier beaucoup plus tard.

Les allocations familiales dans le canton de Vaud

Le Grand Conseil vaudois a voté le 26 mai une loi organisant le régime des allocations familiales. C'est le premier canton qui ait légiféré en la matière, et il est intéressant de noter comment ce régime est organisé, en le comparant aux principes qui avaient été émis il y a un an par la Commission d'études législatives de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses.

La loi crée une caisse d'allocations fami-

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)
Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.
Convalescences.
Médecin-chef: **Dr. H. Müller.**
Cures de repos